

M. Baldwin: Cela se passe à huis clos. Comment pouvons-nous être tenus au courant?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député de Peace River (M. Baldwin) semble vouloir se créer une réputation en défendant certains aspects de la sécurité, l'accessibilité de l'information et ainsi de suite. Je ne l'en blâme pas. Au contraire, je l'en félicite. Il veut savoir comment nous apprendrons ce qui s'est passé durant les séances tenues à huis clos. Il est évident que nous devons attendre le rapport de la Commission royale; la Chambre pourra alors discuter de la question de privilège soulevée par le député de Northumberland-Durham. Le fait qu'il ait attendu cinq ans pour en parler signifie que la question n'est pas urgente.

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Nous ne verrons peut-être jamais ce rapport.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Le député dit que nous ne verrons peut-être jamais ce rapport. Personnellement, je m'attends à rester ici plus longtemps que cela et je sais que je finirai par voir ce rapport. Je sais que le gouvernement a l'intention de le publier parce qu'il ne peut dissimuler le rapport d'une commission d'enquête qu'il a lui-même instituée.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On voit que vous n'êtes pas ici depuis longtemps.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La notion de responsabilité ministérielle revêt pour nous une grande importance, et il nous semble indéniable que le Parlement constitue le plus haut tribunal au pays. Le gouvernement a prouvé à maintes reprises qu'il est déterminé à faire toute la lumière sur cette affaire. Il l'a d'abord prouvé en interdisant aux ministres de comparaître devant la Commission Keable au Québec...

Des voix: Oh, oh!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): ... pour lui remettre des documents qu'elle n'est pas habilitée à exiger. Par la suite, le gouvernement a créé la Commission McDonald et l'a chargée de faire enquête sur la GRC. Cette commission a, en vertu de la loi, le mandat d'examiner toutes les activités de ce service et de faire un rapport complet de ses travaux. Personne n'oserait prétendre que nous aurions pu en obtenir autant de la Commission Keable.

Selon certains, le gouvernement ne permettrait pas qu'un rapport soit présenté. C'est là une affirmation fort trompeuse. N'est-il pas tout indiqué d'attendre que la Commission McDonald ait d'abord entendu tous les témoignages pertinents? En ce qui a trait à la question présentement à l'étude, le pire c'est qu'indépendamment de la décision de la Chambre quand au

Privilège—M. Lawrence

jugement qu'a rendu hier la présidence, la façon dont on a rapporté ou, devrais-je dire, mal rapporté ce qui s'est passé ici hier rend le gouvernement coupable, aux yeux de la population canadienne, d'avoir, et je cite, «délibérément induit la Chambre en erreur».

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ce n'est pas là la décision de l'Orateur hier, et tous les députés savent fort bien que ce n'est pas là non plus la décision prise par le gouvernement hier.

Une voix: Le gouvernement?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): En criant «Bravo» comme ils le font, ils contribuent délibérément à induire davantage la population en erreur.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ils répliquent à cela en criant encore «Bravo!». Ils admettent qu'ils trompent la population. Voilà ma position dans le présent débat.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas à la Chambre hier après-midi et j'ignorais que cette affaire ferait l'objet d'un débat. Il est toujours difficile de participer à un débat simplement en se fondant sur la lecture du hansard. Cependant, je me réjouis que le député qui vient tout juste de reprendre son siège ait laissé échapper le chat du sac. Il a dit en effet que les Canadiens jugent le gouvernement coupable aujourd'hui. A dire le vrai, jamais un jugement n'aura été aussi conforme à la réalité. Je lui sais gré d'avoir indiqué en terminant son exposé que les Canadiens en général tiennent le gouvernement pour coupable. Il a rendu ce débat plus utile d'autant. S'il n'avait rien dit, des doutes auraient pu subsister. Maintenant qu'il a parlé, je doute que le vice-premier ministre (M. MacEachen) recommande sa nomination à un poste de ministre.

Cela dit, j'aimerais examiner brièvement un ou deux aspects. La motion dont la Chambre est saisie se lit comme il suit:

Que la lettre adressée par le Solliciteur général de l'époque à l'honorable député de Northumberland-Durham le 4 décembre 1973 et la déposition faite par M. Higgitt, ancien commissaire de la G.R.C., le 24 octobre et le 1^{er} novembre 1978, devint la Commission royale d'enquête (Commission McDonald) au sujet de la pratique suivie par la G.R.C. quant à la rédaction des lettres soumises à la signature du Solliciteur général, soient déferées au Comité permanent des privilèges et élections pour enquête et rapport.

Si le gouvernement n'a rien à cacher, monsieur l'Orateur, pourquoi n'accède-t-il pas à cette demande? Rien n'est plus pénible à celui qui a quelque méfait sur la conscience que l'idée de la voir étalé au grand jour. En venant ici cet après-midi, je n'avais aucune idée préconçue, mais j'ai maintenant la conviction que le gouvernement cherche à cacher quelque chose, ce qui ne lui est d'ailleurs pas inhabituel.